



La Neuville en Hez

Bulletin municipal n° 103 Juin 2016



Sommaire

Le mot du maire	---	---	---	---	1
Missions des Adjoints au Maire	---	---	---	---	2
Petit retour en images 2015	---	---	---	---	3
Etat-Civil	---	---	---	---	10
Associations Neuvilleoises :					
APELNH	---	---	---	---	13
ASA 60	---	---	---	---	14
COLORI'HEZ	---	---	---	---	15
LA FOURMILIÈRE	---	---	---	---	17
LA NEUVILLE EN FAMILLE	---	---	---	---	19
La note de l'archiviste	---	---	---	---	20
Informations diverses	---	---	---	---	22
Comptes-rendus des conseils municipaux	---	---	---	---	24

Le mot du Maire



Le Maire,
Jean-François DUFOUR



Depuis fin 2015, nous avons développé notre communication auprès de nos habitants par une information régulière sur notre site internet (www.laneuvilleenhez.com) que je vous invite à consulter de façon assidue.

C'est actuellement une moyenne journalière de 50 visiteurs sur le site Neuvilleois.

Ce bulletin, vous permettra d'avoir un retour sur l'ensemble de l'année passée.

Bien évidemment, nous continuerons à vous adresser un bulletin municipal à raison de deux fois l'année qui sera allégé.

Toutes les informations utiles figurant sur notre site internet, notamment l'ensemble des délibérations municipales.

Cet allègement permettant de réduire sensiblement le coût de tirage de chaque bulletin.

Pour mémoire, l'année 2015 restera dans le passé historique dans notre village, avec la construction de la cantine scolaire et du réaménagement de la salle périscolaire.

En parallèle, la nouvelle médiathèque, gérée bénévolement par Elisabeth RABOURDIN et Colette MERMA s'est ouverte ainsi qu'une nouvelle salle d'accueil pour les associations.

Je vous souhaite bonne lecture de ce numéro « collection » de 2015 et demeure avec l'ensemble des adjoints et conseillers municipaux à votre écoute.

Amicalement à tous.

Pour mémoire, nous vous rappelons les missions de chacun des adjoints au maire:

- **LEFORT Jacques**
- *en charge de l'Urbanisme et de la commission des Bois.*
- **DUCOLLET Gérard**
- *en charge de la commission des Travaux et de l'Environnement.*
- **VENTURINI Angelo**
- *en charge de la commission Sports, Loisirs et Culture, du site internet et des archives communales.*
- **VANDERSTICHELE Karine**
- *en charge de la commission Sociale et du suivi de la Petite Enfance.*

Mars 2015 : Visite du MUDO de Beauvais



Le 8 Mai : Commémoration du 8 mai 1945



Le 9 mai : Vernissage de Colori'Hez



Les 6 et 7 juin : L'Oise Verte et Bleue



Le 14 juin : Fête de la moto pour le don de la moelle osseuse



Le 17 juin : Repas des anciens



Le 26 juin : La fête des enfants et feux de la Saint Jean



Le 27 juin : Pose de la première pierre de la cantine scolaire

La Neuville en Hez

Le Vendredi 27 Juin 2014 à 18h00

En présence de

- Béatrice LEJEUNE, Vice-Présidente du Conseil Régional de Picardie représentant M. Claude GEWERC, Président.
- Yves ROME, Sénateur et Président du Conseil Général de l'Oise.
- André VANTOMME, Conseiller Général du CANTON de CLERMONT et Vice-Président du Conseil Général de l'Oise.
- Jean-François DUFOUR, Maire de La Neuville en Hez, entouré des Adjoints et des membres du Conseil Municipal de La Neuville en Hez.

Présents et réunis ce jour, pour la pose de la première pierre marquant le début des travaux de la construction de la cantine scolaire ainsi que la réfection de la salle d'activités périscolaire.

Les aides financières importantes accordées par le Conseil Régional de Picardie et le Conseil Général de l'Oise vont permettre la réalisation de ce projet important pour La Neuville en Hez.

Un message d'encouragement est adressé à tous les ouvriers représentant les différents corps de métiers retenus qui œuvreront à l'élaboration de cet édifice qui accompagnera notre jeunesse Neuilloise pendant de nombreuses décennies.

Le Maire,

Jean-François DUFOUR.



**Août 2015 : Inauguration cantine scolaire, bibliothèque et
périscolaire**



Fête communale 2015

Le Comité des fêtes

Samedi
22 Août 2015

19h00 concert « Jazz and Co »
21h00 Retraite aux Flambeaux
22h30 Feu d'artifice rue Saint Louis
Avec Benoit Mortier Accordéoniste
Pot de l'amitié

Dimanche
23 Août 2015

Spectacle gratuit
Présenté par Martial LEPERE
15h00 Kety Lucy
« LES ANNEES YEYES »
15h30 Emile et Images

Lundi
24 Août 2015

13h30 course cycliste
Prix de la municipalité
Prix du comité des fêtes

EMILE & IMAGES
Après leur concert au Théâtre de France. Ils seront chez nous
« Les démons de minuit »
C'est gratuit, venez nombreux

La Neuville-en-Héz



Octobre 2015 : La sortie des anciens

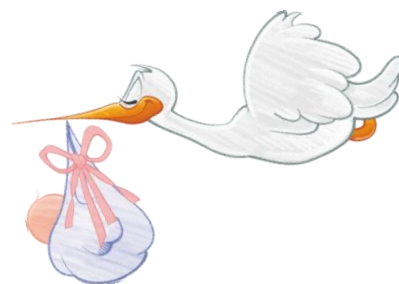
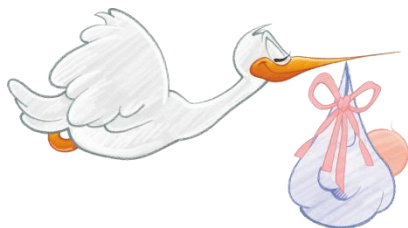


Décembre 2015 : Le Noël des enfants



Etat civil

Naissances



STELLA LEBRUN
HANGARD
PASQUINI
CARETTE
MELIET
BARBERYE
THIRION
MAUPETIT
HAVART
HENON
HOSSAINE
LONGUE
LIOUX
BARBIER
LOYER
SAVANGSY

Clémence Chantal Monique
Julie Joséphine
Marius
Adixia Jocelyne Patricia
Marilou Elodie Caroline
Alice Thao Vy
Mathieu Kévin Daniel
Rafaël Simon Julien
Simon Samuel Jonathan
Liam Joël Eugène
Alicia
Maëlia Françoise Véronique
Aiyana Marie-Isabelle Yveline
Léo Julien Philippe
Lucie Margot Anne
Sacha

6 janvier à Beauvais
15 février à Clermont
2 mars à Beauvais
20 mars à Beauvais
27 avril à Clermont
24 juin à Senlis
19 juillet à Compiègne
3 juillet à Clermont
25 juillet à Senlis
7 août à Creil
31 août à Clermont
13 septembre à Beauvais
20 septembre à Clermont
15 octobre à Senlis
12 décembre à Beauvais
18 décembre à Creil



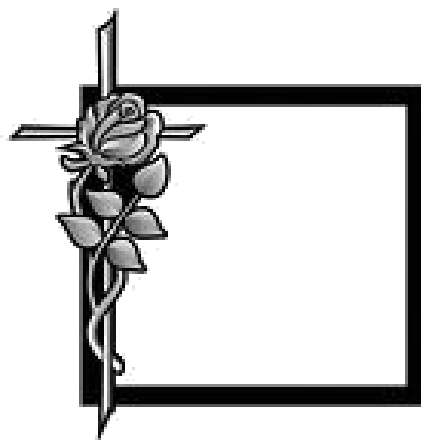
Mariages



BARAQUIN Damien et CLAUDE Anne-Sophie
LOYER Franck et GRADEL Anne

30 mai 2015
27 juin 2015

Décès



VERMEULEN Jean	15 janvier
LEFORT Alain	23 janvier
GALLOIS Georges Fernand Charles	2 février
HENON Gilbert Charles	10 février
JUGET Denise Juliette Madeleine	14 mars
GERARD Claude André	26 mars
WIBERT Mireille Héloïse	26 mars
BOUCHENEZ Jean-Louis Henri Désiré	16 avril
ANDUYAR Chantal Raymonde	29 avril
JUMELIN Robert Alfred Fernand	5 juillet
DAMMERY Michel Lucien	21 octobre
CARTON Robert Gustave Emile	3 novembre



Associations Neuvilleises

AFODHEZ

Robert TETART

16 rue René Cotty
60510 Bresles
Tel : 03.44.07.91.98

APELNH

Franck FERRAND

1 rue du Gal de Gaulle
60510 La Neuville en Hez
Tel : 06.12.98.64.96
apelnh@gmail.com

ARTS ET CULTURE

Gilles BACONNIER

53 rue du Gal de Gaulle
60510 La Neuville en Hez
Tel : 06.86.46.81.88

ASA 60

Patrice WISNIEWSKI

10 rue de la poste
60510 Haudivillers
Tel : 03.64.19.65.83
Tel : 03.44.78.97.55
alain.joly35@orange.fr

ASCALIT

Gaston LECLERC

14 rue Tantôt
60510 La Neuville en Hez
Tel : 03.44.78.99.27

ASNH FOOT

Daniel BEGEY

15 rue du moulin à vent
60510 Bresles
Tel : 03.44.07.83.95

CENTRE EQUESTRE

Muriel HENRY

107 rue du Gal de Gaulle
60510 La Neuville en Hez
ce.la.neuville@orange.fr

COLORI'HEZ

Martine Auvinet

15 rue du Gal de Gaulle
60510 La Neuville en Hez
Tel : 03.44.78.99.43

COMITE DES FÊTES

Nathalie ROUX

1 rue du 8 mai 1945
60510 La Neuville en Hez
Tel : 06.71.86.26.40
nathroux60@orange.fr

LA CARPE NEUVILLOISE

Ludovic LABALETTE

3 Square Georges Bernanos
60600 Clermont
Tel : 06.84.53.60.09

LA FOURMILIÈRE

Paul RONGERAS

3 rue Saint Louis
60510 La Neuville en Hez
Tel : 03.44.51.69.79
Tel : 06.88.26.55.07

LA NEUVILLE EN HEZ

TENNIS

Aline JACQMART

10 rue Baillet
60510 La Neuville en Hez
Tel : 06.03.79.06.69
aline.lefort@socanor.fr

SOCIETE DE CHASSE

Claude Boyart

23 rue du Gal de Gaulle
60510 La Neuville en Hez
Tel : 03.44.51.66.17

TEAM OISE

ORGANISATION

Jean-François DUFOUR

3 chemin du marais
60510 La Neuville en Hez
Tel : 03.44.51.65.93
Tel : 60.50.71.56.90
team.oise.org@club-internet.fr
team.oise.toile-libre.org



Cette année encore, nous nous sommes associés aux Feux de La Saint Jean organisés par la Mairie pour une nouvelle édition 2015 de la fête des enfants.

Elle a eu lieu le vendredi 26 juin à partir de 17h00, sur la place derrière l'église de La Neuville en Hez.

Nos bambins ainsi que leurs parents et amis ont pu profiter de leur soirée et s'en sont donnés à cœur joie. Au programme : châteaux gonflables, parcours sportif, maquillage enfant, de nombreux stands (chamboule-tout, pêche aux canards, etc.), une tombola.

Et pour ressourcer tout le monde, il y a eu buvette et restauration.

La fête des enfants est ouverte à tous les enfants et à ceux qui ont envie de passer un moment familial et festif pour terminer par les Feux de La Saint Jean.

Merci aux organisateurs, bénévoles, parents, la fourmilière, la mairie...

L'équipe de l'APELNH.

(Association des Parents d'élèves de La Neuville-en-Hez.)



ASA 60

Association Sportive Automobile du 60.



Les 22, 23, 24, 25 mai, l'ASA 60 a fait un stand à la foire de Beauvais en exposant 8 voitures (voitures de Rallye et véhicules historiques). Tout le monde pouvait s'essayer gratuitement sur un simulateur ELLIPE 6 à faire le meilleur temps sur un circuit programmé.

Environ 500 personnes ont tenté l'expérience dont Miss Oise et Miss Picardie ainsi que leurs dauphines.

Voilà de nouvelles championnes car les chronomètres réussis par ces demoiselles étaient « canon ». Elles y ont bien pris goût.

La prochaine manifestation de l'ASA 60 est une course de côte à PONDRON (près de Crépy-en-Valois) les 5 et 6 septembre.

Amateurs de Sport Auto, venez passer un moment agréable dans un cadre bucolique et voir du pilotage.

Patrice WISNIEWSKI



COLORI'HEZ

Quelques nouvelles de notre association...

Le 7 février s'est tenue notre **Assemblée générale** : bilan de nos activités passées, et projets pour 2015 ! Mais aussi modification importante dans notre groupe, puisque Mimi a renoncé au poste de présidente qu'elle occupait depuis près de quinze ans, en laissant sa place à Martine Auvinet. Coup de chapeau au passage à celle qui est maintenant notre Présidente d'honneur, qui a su organiser, impulser de la vie dans notre association pendant ces quinze années, et qui continuera, montée sur son petit vélo, à venir à nos amicales réunions du jeudi !

Mais revenons à nos projets et réalisations.

Une amicale sortie en groupe, organisée par le Conseil général et la mairie, et réunissant les membres de **Colori'hez** et des habitants de notre village, nous a permis de découvrir au cours d'une visite guidée, les nouveaux aménagements du Musée départemental (MUDO) : peinture de paysage, peinture d'histoire, mais aussi patrimoine local et création contemporaine (qui a laissé le groupe un peu partagé...)



Un panneau de l'expo...



Discours officiels !



Hommage à Françoise

Notre exposition annuelle a eu lieu à la salle des fêtes, les 8, 9 et 10 mai ; vernissage le samedi 9 à partir de 18h30, sous un soleil radieux, avec la présence de nombreux amis, et arrosé par une délicieuse sangria aux fraises ! Bien sûr, et comme chaque année, beaucoup de travail de préparation, d'installation, de montage : déplacer les grilles, les recouvrir de papier, concevoir les catalogues, les invitations, imprimer et faire imprimer, et surtout n'oublier personne... et à la fin, avoir l'immense plaisir d'accueillir les visiteurs de notre exposition, d'échanger avec eux, d'écouter les critiques et les louanges ! Un petit regret malgré tout, relatif au faible nombre de visiteurs le dimanche après midi : l'art est à la portée de tous... alors... un petit effort pour pousser la porte de la salle des fêtes et venir bavarder un moment avec nous !



Mise en place



Tout va bien ?



Maestro, s'il vous plaît !

Nous nous sommes aussi retrouvés lors de cette belle manifestation, **l'Oise verte et bleue**, où, à l'ombre de Saint Louis et sous un soleil radieux, nous avons pu échanger, bavarder, expliquer parfois même notre travail et nos recherches. Un atelier a permis aux enfants de construire des moulins à vent et de s'entraîner au dessin. Cadre champêtre et ambiance chaleureuse, tout était réuni pour la réussite de cette manifestation à laquelle nous avons été très heureux de pouvoir participer !



En parallèle, Colori'hez intervient dans les classes maternelles et primaires de l'école publique. Dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaire (TAP), chaque lundi, une activité est proposée aux enfants : découverte de la peinture, de la couleur par le biais d'outils inhabituels (pour les maternelles), travail sur le dessin, le croquis (pour les CE1 et CE2)... C'est un début , mais d'ores et déjà les enfants ont semblé très intéressés par les activités proposées.



Pendant l'expo...

Croquis en pleine nature !

Au pied de Saint Louis...

Autour du dessin, de la peinture, de la convivialité, de la bonne humeur, du plaisir de faire « quelque chose ensemble », notre objectif est double : Tout d'abord, travailler ensemble, comparer nos œuvres, échanger nos regards sur nos toiles ou nos aquarelles.

Mais aussi montrer que la pratique artistique est à la portée de tous, pourvu qu'il y ait le désir de progresser, le désir de faire, montrer surtout que l'art n'est pas réservé à une élite ! Alors si vous aussi, vous avez des pinceaux, des couleurs, des feutres, des crayons...

Si vous aussi vous avez des envies de paysages, de soleils couchants, de portraits...

Et quel que soit votre talent, votre pratique...

Faites comme Mireille, Sylvie, Gilbert, nos nouveaux membres : venez nous rejoindre, chaque jeudi de 16h30 à 19h, dans la salle de la mairie, pour travailler et produire avec nous !

Vous pouvez retrouver quelques unes de nos réalisations au « Café du Chêne » qui nous prête très gentiment ses murs !

Pour tout contact : Alain Courel

(06 13 43 21 85 - alain.courel@neuf.fr)



La Fourmilière

Petit rappel pour les nouveaux habitants :

- La Fourmilière est une association loi 1901 dont le but est l'**échange de savoirs et de services**, mais surtout, de **permettre aux gens du village de se rencontrer**.
- Une permanence est ouverte à tous, adhérents et non adhérents, le 1^{er} mardi de chaque mois à la salle des associations de 18 h 00 à 19 h 00. Venez nous rencontrer pour discuter, échanger des idées ou faire des propositions de sorties ou d'animations.

Retrouvez nous aussi sur Internet asso.lafourmiliere.free.fr

Les services proposés par **La Fourmilière** sont les suivants :

- Conseil en restauration de meubles anciens
- Prêt de remorque
- Petit bricolage, petite manutention
- Travaux manuels divers, Couture
- Peinture d'objets, dessin, petite déco d'intérieur
- Petite mécanique, électroménager
- Conseil en électricité et photos
- Conseil en tricot et prêt d'aiguilles
- Cuisine, échange de recettes régionales et traditionnelles
- Courses diverses, ramassage de courrier
- Co-voiturage
- Sortie cinéma, spectacle...
- Balade en forêt
- Conseil en jardinage
- Arrosage de plantes, Echange de plantes, graines et boutures
- Garde d'enfants ponctuelle
- Soutien scolaire ponctuel (par des enseignants)
- Prêt de jeux, de livres et de livres d'art
- Cuisson céramique
- Conseil et initiation aux techniques de la sculpture
- Lecture aux personnes, Apprentissage Word/Excel
- Conseil en informatique
- Ecriture/correction de courrier
- Traduction français/anglais, français/allemand
- Démarches auprès des administrations
- Apprentissage Photoshop, recherche de documents sur Internet

La Fourmilière met aussi gratuitement à la disposition de ses adhérents le matériel suivant :

- Congélateur
- Réfrigérateur
- Nettoyeur haute pression

- Un déboucheur de canalisation
- Aspirateur eau et gravas
- Barbecue 25/30 personnes
- Un échafaudage hauteur de travail 5 m
- 6 barnums (3,00 m X 6,00 m)
- Aspirateur souffleur et broyeur de feuilles
- Un échafaudage hauteur de travail 2,50 m
- Un taille haie thermique
- Un débroussailleur thermique
- Lave linge
- Radiateurs électriques

2015 :

Début juin : participation à l'Oise Verte et Bleue avec nos amis de Colori'Hez. Nous avons animé un atelier de constructions de structures à partir d'objets recyclés ainsi qu'un atelier de fabrication de moulins à vent en papier. Merci à tous ceux qui nous ont donné des petits objets en plastique (stylos, petites fournitures de bureau, boîtes de fromage bois ou plastiques etc).

Commande de fioul :

Nous nous regroupons avec la commune de La Rue Saint Pierre et Litz pour commander du fioul afin de bénéficier de tarifs intéressants (plus nous serons nombreux plus le prix sera intéressant). Vous n'avez pas besoin d'être adhérent à la Fourmilière pour bénéficier de la commande groupée. Pour exemple, la dernière commande de 35 000 litres a permis de gagner 15 cts par litre. Soit 150 € pour 1000 litres.

Les personnes intéressées pour utiliser le système de commandes groupées peuvent se joindre à nous, que vous soyez adhérents ou non à la Fourmilière

Le principe est simple : vous remplissez le coupon qui vous est remis dans votre boîte à lettres et vous le déposez chez Mr Rongéras, 3 rue St Louis, La Neuville en Hez, qui prendra contact avec vous afin de finaliser la commande. Vous payez le jour de la livraison au chauffeur du camion. La Fourmilière ne reçoit aucun argent, elle ne fait que regrouper les commandes.

La prochaine commande a eu lieu en septembre.

La Fourmilière

Téléphone : 06.88.26.55.07

Téléchargez le bulletin d'adhésion sur notre site Internet : asso.lafourmiliere.free.fr

Je remercie toutes les personnes qui participent à la vie de l'association et qui nous aident à organiser et proposer des manifestations gratuites et accessibles à tous.

Je souhaite de très bonnes vacances.



Paul Rongéras
Président de l'Association

La Neuville en Famille

Une chasse à l'œuf à été organisée le lundi de pâques.
Cette journée ensoleillée a fait la joie de beaucoup d'enfants ainsi que des parents.
Les enfants ont pu repartir avec de belles gourmandises...



L'équipe de La Neuville en Famille,
Madame LEROUX

La note de l'archiviste

Connaissez-vous le site internet de notre village ? ***laneuvilleenhez.com***. Je vous invite à le découvrir. Vous y trouverez tout ce qui concerne la vie de La Neuville en Hez, de la vie locale aux diverses manifestations, des démarches administratives aux infos pratiques, et d'autres thèmes encore

Et si vous avez encore du temps à flâner, n'hésitez pas. Arrêtez-vous sur la page *"Découvrir le village"*. Il y est question de l'histoire du village, de son patrimoine. Votre attention sera alors peut-être éveillée par les archives communales dans lesquelles j'ai mis, entre autre, des documents susceptibles de retenir votre curiosité :

- les chartes royales de Louis XI de 1468 et 1475
- un plan de La Neuville en Hez de 1771
- les registres paroissiaux de 1640 à 1904

Au fil du temps, d'autres documents étofferont cette rubrique.

φφφφφφφφφφ

Alors, me direz-vous, que peut-on évoquer dans le bulletin municipal après les articles dédiés à Saint Louis ? J'y travaille. Néanmoins, je devrai m'adapter à la nouvelle mise en page du bulletin municipal prévu en 2017.

En attendant, je vous propose quelques brèves informations d'évènements passés à La Neuville en Hez.

Legs à l'église en 1665 et 1666

"Maître Lucian de Vaux a donné par testament, le 14 novembre 1665, à l'église de ladite Neuville, une mine de terre scize au terroir de Lys (Litz) au lieudit les f... joignant d'un costé à Maître Leonor le Roy, d'autre costé à plusieurs à charge d'un obit par chacun an et un salut le jour de feste de Saint Lucian.

Marie Lachot par testament passé le 23 avril 1666, a donné soixante sols de rente à ladite église de la Neuville, à percevoir sur une maison en la grande rüe, joignant d' costé à Claude Piot veufve de feu Louis le Maire, d'autre costé à Louise Baillet veufve de feu Jean Lachot, d'un bout à rüe, à la charge d'un obit par chacun an.

*Délivré par mou curé le soussigné,
le cinquième juillet mil six cent soixante six".*

Baptême de quatre cloches de l'église en 1708

"Le dimanche quatrième de l'avent vingt trois décembre 1708, les quatre cloches de la paroisse de notre dame de la neuville ont esté bénites par moy Jean Mesnard prestre curé de ladite église.

La plus grosse, nommée Marie, par Claude Baillet fils du défunt maître Pierre Baillet et par Antoinette Chardon fille de maître Jean Chardon avocat.

La grosse moienne, nommée Louise, par Lucien Hinart fils de Charles Hinart et par Angélique Chanterel fille de Martin Chanterel.

La petite moienne, nommée Anne, par Simon Soutain et Anne Baillet fille du defunt Enguérand Baillet.

La petite, nommée Marguerite, par Edmé Pulleu fils de François Pulleu et par Marguerite Pulleu fille du défunt Antoine Pulleu, tous habitants de la paroisse de la neuville".

Les loups en 1717

"Marie-Anne Forbin, âgée de 12 ans environ, estant au milieu de la rue proche de la maison de son père, Jacques Forbin, a été attaquée du loup qui l'ayant emportée en présence de son frère et de sa sœur, tous deux plus âgés qu'elle, l'a étranglée sans qu'on l'ait pu retirer de la gueule du loup qui l'a laissée morte dans un fossé de la ruelle qui mène au lieu dit le château de la neufville, le vingt quatre septembre 1717, à environ 7 heures du soir et elle a été inhumée le lendemain dans le cimetière, de céans, du village en présence de son père et de Gervais Ducrocq, clerc de cette paroisse, soussigné le dit Jacques Forbin a fait sa marque, aiant déclaré ne savoir écrire".

Déclaration de paternité 1751

"Jean Pierre Baillet, notaire royal à la neufville en hez, reconnais Marie Elisabeth fille de Marie Cocquempot, née le huit avril 1732, baptisée par maître Antoine Binet et prestre curé de ladite ville le même jour, sans nom de père, qu'elle est ma propre fille comme procurant de mon fait en mon déclarant propre père entendant qu'elle entre en ma succession avec mes autres enfants.

Ce fait, en cas de conscience come la chose est véritable laquelle présente déclaration a esté aujourd'hui remise es mains de maître François Binet prestre curé dudit lieu et année et attachée à l'extrait baptistaire.

Le parain de ma dite fille est Nicolas Pulleu marchand à la neufville et Elisabeth Louette sa femme. Pour quoi, moy, Baillet, ait requis acte pour servir et valoir en temps et lieu même mon délivré l'acte cy dessus toutes fois et quand comme estant la vérité en foy de quoy ait signé le premier février mil sept cent cinquante et un".

Baptême de deux cloches en 1773

"L'an dix huit cent soixante treize, le mardy quinze du mois de juin, les deux moyennes cloches de cette paroisse qui, avec la permission de son altesse le prince de Condé avaient été marquées, la première du nom de son altesse, la seconde du nom de monseigneur le duc de Bousbon, ont été bénites par moi, prêtre curé soussigné et ont été tenues, la première par Louis Pulleux et Joachime Lestuvée, garçon et fille de cette paroisse et la seconde par Michel Lequeux et Marguerite Walensart, garçon et fille aussy de cette paroisse".

Décès d'une centenaire en 1827

"Le huit janvier 1827, décès de la veuve Leuiller, de La Neuville en Hez, née le trente août 1722 et âgée par conséquent de plus de 104 ans".

Tentative de meurtre en 1848

"le six mars 1848, une tentative de meurtre avec une arme à feu est commise sur le sieur Taralle Pierre-Simon, garde forestier demeurant à La Neuville en Hez, par le nommé Hardivillers, taillandier à Thury".

Ces anecdotes avaient pour but de vous divertir et de vous préparer ainsi à une période estivale que je vous souhaite ensoleillée. Et rappelez vous que:

"être en vacances, c'est n'avoir rien à faire et avoir toute la journée pour le faire".
Bonnes vacances.

Angelo Venturini

Merci à Marie-France Paquin de l'association généalogique de l'Oise pour son aide.

Pour information...



Nouveaux horaires d'ouverture du Centre des Finances Publiques de Clermont :

8h45 – 12h15

13h30 – 16h00

Le Centre des Finances est fermé le jeudi



Quel que soit votre lieu de résidence dans l'Oise, tous vos courriers (feuille de soins, arrêt de travail, renseignements...) destinés à la CPAM de l'Oise sont à envoyer à l'adresse postale unique :

CPAM de l'Oise

1 Rue de Savoie

BP 30326

60013 Beauvais Cedex

« **Bien adressés, les courriers sont ainsi plus rapidement traités !** »

Un seul numéro de téléphone : 3646 (du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00).



Horaires d'ouverture de La Poste de La Neuville en Hez :

Lundi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Mardi : 10h30 – 12h00 / 14h00 – 18h00

Mercredi : 9h00 – 12h00

Jeudi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Vendredi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Samedi : 9h00 – 12h00



Créneaux d'ouverture de la Plate-forme des déchets verts de La Neuville en Hez

De début mars à fin octobre.

► **Lundi : 17h30/19h**

► **Mercredi : 18h/19h**

► **Samedi : 9h-12h et 14h-17h**

Accès gratuit pour les habitants de la CCRB

Penser à bien avoir la carte privilège pour accéder aux déchetteries



Tri sélectif

Le ramassage de tri sélectif s'effectue le **vendredi matin**, n'oubliez pas de **sortir vos poubelles le jeudi soir**.



Ordures ménagères

Le ramassage d'ordures ménagères s'effectue le **mardi matin**, n'oubliez pas de **sortir vos poubelles le lundi soir**.



Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

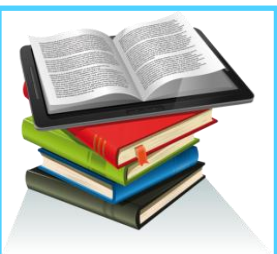
Lundi au Vendredi :

8h00 à 12h00 – 13h30 à 19h30

Samedi :

9h00 à 12h00 – 15h00 à 19h00

Il est interdit de les utiliser les dimanches et jours fériés.



➤ La bibliothèque municipale

En raison du déménagement la bibliothèque est fermée **juillet/Août**.

Elle sera de nouveau ouverte en septembre.

Les horaires d'ouverture :

La Bibliothèque est ouverte le Mardi soir de 17h00 à 18h30, et le samedi de 10h30 à 12h00.



DEMANDES DE CARTES D'IDENTITÉ

Si vous venez d'obtenir une nouvelle carte d'identité :

Les titres qui vous sont délivrés restent la propriété de l'Etat et il vous appartient d'apporter le plus grand soin à la conservation de ce document.

Si vous avez perdu votre carte d'identité :

Après **trois pertes** successives de votre carte d'identité, conformément à la réglementation, la délivrance d'un nouveau titre est soumise à une enquête par les services de police ou de gendarmerie et fait l'objet d'une information auprès du procureur de la République territorialement compéten

Délibération du Conseil Municipal du 17 février 2015

Le 17 février 2015 le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 février 2015, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Présents :

Messieurs et Mesdames, LEFORT Jacques, DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, VANDERSTICHELE Karine, LEMOINE Jean-Luc, BAUSSART Patrick, HELIE Nadine, MANSARD Odile, DEVISSCHER Arnaud et MERMA Colette.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur LARDY Gérard a donné procuration à Monsieur LEFORT Jacques,
Monsieur VASSEUR Frédéric a donné procuration à Monsieur DUFOUR Jean-François,
Madame DUBOURG-MATHIEU a donné procuration à Monsieur DEVISSCHER Arnaud.

Absent excusé :

Monsieur Fabien DARBAS était absent excusé.

Madame HELIE Nadine a été élue secrétaire de séance.

NOUVELLE PARCELLE POUR LES JARDINS COMMUNAUX AVEC MISE A DISPOSITION

Suite à la délibération du 19 mars 2013 concernant la mise en place de jardins communaux destinés aux familles neuvilleuses.

Une nouvelle parcelle est mise à disposition section A 396 pour un coût forfaitaire de 70 € par année civile.

Les parcelles attribuées sont situées au lieudit LE PARC section A 373, A 374 et A 396.

Un règlement a été déterminé et adopté par le Conseil Municipal et sera remis à chaque bénéficiaire qui sera tenu de le respecter.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE 2015

Par délibération en date du 17 février 2015, le Conseil Municipal décide de demander à l'unanimité une subvention au titre de la réserve parlementaire, afin d'équiper en divers matériels informatiques : l'accueil périscolaire et la bibliothèque, médiathèque de la Commune. (Matériels destinés aux jeunes Neuvilleois). Pour un montant total hors taxes de 13 161 €.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés

DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A CELLE DU 25 NOVEMBRE 2014 CONCERNANT LA TAXE D'AMENAGEMENT

Délibération de la Commune de La Neuville En Hez Fixant le taux et les exonérations facultatives

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1er mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan d'Occupation des Sols approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331- 14 et L. 332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5%
- d'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme,
-

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) ;

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;

3° Les locaux à usage industriel et depuis le 1er janvier 2014, et conformément à la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 qui a modifié l'article L331-9 du code de l'urbanisme, l'exonération facultative des locaux à usage industriel s'applique également et sans distinction aux locaux à usage artisanal,

4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

5° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

La délibération du 18 octobre 2011 (visée par la sous-préfecture le 27 octobre 2014) reprise ci-dessus est reconduite automatiquement d'année en année sauf renonciation expresse.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES DU 22 MARS 2015

- 8 h à 10 h : Monsieur Jean-François DUFOUR,
 Monsieur Frédéric VASSEUR,
 Madame Nadine HELIE,
 Madame Karine VANDERSTICHELE.
- 10 h à 12 h : Madame Colette MERMA,
 Monsieur Gérard DUCOLLET,
 Monsieur Arnaud DEVISSCHER.
- 12 h à 14 h : Monsieur Jean-Luc LEMOINE,
 Monsieur Patrick BAUSSART,
 Madame Odile MANSARD.
- 14h à 16h : Madame Odile MANSARD,
 Monsieur Angélo VENTURINI,
 Monsieur Fabien DARBAS.
- 16h à 18h : Monsieur Gérard LARDY,
Monsieur Jacques LEFORT,
 Madame Catherine DUBOURG-MATHIEU,
 Monsieur Jean-François DUFOUR.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES DU 29 MARS 2015

- 8 h à 10 h : Monsieur Jean-François DUFOUR,
 Monsieur Frédéric VASSEUR,
 Madame Nadine HELIE,
 Madame Karine VANDERSTICHELE.
- 10 h à 12 h : Madame Colette MERMA,
 Monsieur Gérard DUCOLLET,
 Monsieur Angélo VENTURINI
- 12 h à 14 h : Monsieur Jean-Luc LEMOINE,
 Monsieur Patrick BAUSSART,
 Monsieur Jacques LEFORT.
- 14h à 16h : Monsieur Gérard DUCOLLET,
 Monsieur Angélo VENTURINI,
 Monsieur Fabien DARBAS.
- 16h à 18h : Monsieur Gérard LARDY,
Monsieur Jacques LEFORT,
 Madame Catherine DUBOURG-MATHIEU
 Monsieur Jean-François DUFOUR.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2015

Le 14 avril 2015 le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 avril 2015, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames, LEFORT Jacques, DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, VANDERSTICHELE Karine, LEMOINE Jean-Luc, BAUSSART Patrick, LARDY Gérard, VASSEUR Frédéric, DARBAS Fabien, HELIE Nadine, MANSARD Odile, DEVISSCHER Arnaud et MERMA Colette.

Etait absente excusée :

Madame Catherine DUBOURG-MATHIEU.

Madame MANSARD Odile a été élue secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

COMMUNE (M14) :

Le Conseil Municipal donne la Présidence à Madame Colette MERMA et Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2014 qui représente :

Un déficit en section d'Investissement de : 27 865.47 €

Un excédent en section de Fonctionnement : 215 612.15 €

Etabli par le comptable du trésor, le compte de gestion est rigoureusement identique au compte administratif de l'ordonnateur.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

ASSAINISSEMENT (M 49) :

Le Conseil Municipal donne la Présidence à Madame Colette MERMA et Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2014 qui représente :

Un excédent en section d'Investissement de : 9 668.13 €

Un excédent en section de Fonctionnement : 63 226.95 €

Etabli par le comptable du trésor, le compte de gestion est rigoureusement identique au compte administratif de l'ordonnateur.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

TAXES 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 2 abstentions et 1 vote contre d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 de 3 % :

2015	
Taxe d'Habitation :	14.46
Foncier Bâti :	27.25
Foncier Non Bâti :	95.18
C.F.E. : (Cotisation Foncière des entreprises)	17.75

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

BUDGET PRIMITIF 2015

COMMUNE (M14) :

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le Budget Primitif communal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section d'Investissement : 1 388 037.47 €

Section de Fonctionnement : 924 755.68 €

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

BUDGET PRIMITIF 2015

ASSAINISSEMENT (M49) :

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le Budget Primitif d'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section d'Investissement : 87 053.00 €

Section de Fonctionnement : 117 226.95 €

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE COMMUNAL 2014

Le Conseil Municipal (1), en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le 14 avril 2015, le Compte Administratif pour 2014 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 215 612.15 € et un déficit d'investissement de 27 865.47 € soit un total de 187 746.68 (187 746.68 – 988 744 RAR Dépenses + 963 260 RAR Recettes = - 53 349.47 €)

Décide à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2015 le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068 Investissement Recettes), pour 53 349.47 €

Affectation à l'excédent reporté, compte 002 Fonctionnement Recettes, pour 162 262.68 €
(215 612.15 - 53 349.47)

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

VOTE DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS EN 2015

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer aux associations les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2014	SUBVENTIONS 2015
ACPG à LA NEUVILLE EN HEZ	250	250
AFODHEZ	250	250
ASCALIT à LA NEUVILLE EN HEZ	250	250
ASNH Foot à LA NEUVILLE EN HEZ	1400	1400
CADETS SAPEURS POMPIERS	100	100
CARPE NEUVILLOISE (LA PECHE)	0	0
CCAS DE LA NEUVILLE EN HEZ (article 657 362)	3000	4000
CLUB CYCLOTOURISME SACY (Balade)	350	350
CLUB SAINT LOUIS 3 ^{ème} Age à LA NEUVILLE EN HEZ	0	0
COLORI'HEZ à LA NEUVILLE EN HEZ	400	400
COMITE DES FETES	4000	4000+1500 pr 2015
COOPERATIVE SCOLAIRE à LA NEUVILLE EN HEZ	400	400
CROIX ROUGE	100	100
DDEN	100	100
LA NEUVILLE EN FAMILLE	400	400
LA FOURMILIERE	450	450
RESTAURANT DU CŒUR DE MOUY	200	200
SAUVETEURS DE L'OISE	200	0
TEAM OISE ORGANISATION à LA NEUVILLE EN HEZ	700	700
TENNIS à LA NEUVILLE EN HEZ	600	600
UMRAC	50	50
E.N.V.O.L	75	75
SPA DE BEAUVAIS ET DE L'OISE	250	250
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	300	300
ASA 60 à LNH	1 500 (fête de l'auto 07/2014)	250
TOTAUX	12 325 article 6574 + 3000 CCAS article 657362 15 325	12 375 article 6574 + 4000 CCAS article 657362 16 375

Monsieur J. Luc LEMOINE s'est également abstenu concernant la subvention de la Fourmilière, Vice-Président de cette association.

Monsieur Jacques LEFORT s'est également abstenu concernant la subvention ACPG et celle du Comité des fêtes, membre de ces 2 associations.

MONTANT TOTAL VOTE A L'ARTICLE 6574 AU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE : 12 375 €
ET A L'ARTICLE 657 362 : 4 000 €.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

DEMANDE DE PARTICIPATION A UN CONCOURS NATIONAL DE LA CND

Une jeune Neuvilleoise participera au concours national de danse du 12 au 16 mai prochain à Montpellier :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à hauteur de 100 €
Un virement bancaire sera effectué à hauteur de cette somme directement à la famille concernée.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

ADHESION AU DISPOSITIF DE GESTION DU DROIT DES SOLS MIS EN PLACE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RURALES DU BEAUVAISIS

Au plus tard, le 1er juillet 2015, les communes disposant d'un POS ou d'un PLU, ou dotées d'une carte communale et assurant les permis de construire, ne pourront plus s'appuyer sur les services de la Direction Départementale des Territoires pour mener à bien l'instruction des demandes d'autorisation et les actes relatifs à l'occupation du sol.

Dans le cadre de leur schéma de mutualisation, les Communautés de Communes peuvent mettre en place le dispositif d'instruction du droit des sols, sachant que pour autant, le Maire continuera d'exercer sa pleine autorité sur ce sujet. Ainsi, il continuera de délivrer au nom de la commune les autorisations et actes relatifs au droit des sols.

C'est pourquoi la Communauté de Communes rurales du Beauvaisis décide de mettre en place le dispositif correspondant, afin que les communes de l'intercommunalité qui le souhaitent, compétentes en matières d'urbanisme, puissent en bénéficier.

La Communauté de Communes facturera à la commune l'instruction de ces actes, selon un barème tarifaire défini suivant la nature des actes. Les différents éléments correspondant sont détaillés dans la convention jointe.

Par ailleurs, la commune reste compétente en matière de procédures de droit des sols. Elle doit donc prendre toutes dispositions permettant de garantir sa responsabilité dans le cadre de la délivrance des actes s'y rapportant.

Le Conseil Municipal,
Vu le rapport présenté
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention par laquelle la commune adhère au dispositif d'instruction du droit des sols mis en place par la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis et tous les documents afférents à ce projet, et à engager l'ensemble des démarches nécessaires.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS PAR L'ONF : DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE MARTELAGE ET LA VENTE D'AUTOMNE 2015

Le document d'aménagement de notre forêt prévoit pour l'année 2015 le passage en martelage de parcelles décrites ci-dessous : 11, 15, 16a, 21a et 22.

Par ailleurs, nous vous proposons de marteler les parcelles suivantes, issues de l'exercice 2014 : 17, 18a, 18b, 19 et 20a.

Le Conseil Municipal décide :

De donner l'autorisation à l'ONF, à l'unanimité, concernant le martelage de ces parcelles ainsi que la vente d'automne 2015, proposée aux enchères avec des prix de retrait dont le montant sera fixé préalablement ensemble.

De réserver l'ensemble des houppiers pour la commune.

De nommer comme garants les personnes suivantes :

Monsieur Jacques LEFORT,
Monsieur Patrick BAUSSART
Et Monsieur Gérard DUCOLLET.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

MOTION DE SOUTIEN A AMIENS CAPITALE ADMINISTRATIVE

Suite à l'appel aux maires en soutien à AMIENS CAPITALE ADMINISTRATIVE.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de soutenir l'appel pour Amiens Capitale Régionale dans une démarche qui vise à protéger une histoire et une culture commune, notre identité, et nous assurer un avenir dans cette nouvelle entité.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Délibération du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2015

Le 1er juin 2015 le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 mai 2015, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames, DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, VANDERSTICHELE Karine, LEMOINE Jean-Luc, BAUSSART Patrick, LARDY Gérard, VASSEUR Frédéric, DARBAS Fabien, HELIE Nadine, DEVISSCHER Arnaud, MERMA Colette.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Jacques LEFORT était représenté par Monsieur Jean-François DUFOUR,
Madame Odile MANSARD était représentée par Madame Colette MERMA,
Madame Catherine DUBOURG-MATHIEU était représentée par Monsieur Fabien DARBAS.

Monsieur Arnaud DEVISSCHER a été élu secrétaire de séance.

RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu :

- la loi 2012 – 1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les Communautés de Communes (dite loi Richard)
- la loi 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire en cas de renouvellement de conseil municipal
- et plus particulièrement l'article L 5211 – 6 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- L'annulation des élections municipales de la commune de Hermes
- la proposition de répartition arrêtée à l'amiable et à l'unanimité au sein du Conseil Communautaire de la C.C.R.B. lors de sa séance du 21 mai 2015

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De valider la composition du Conseil de la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis de la manière suivante :

Communes	Nb de délégués
Bailleul sur Thérain	5
Bresles	9
Foquerolles	1
Haudivillers	2
Hermes	5
Lafraye	1
La Neuville en Hez	2
La Rue Saint Pierre	2
Le Fay Saint Quentin	2
Laversines	3
Litz	1
Rémérangles	1
Velennes	Soit 35 membres.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2015

Le 12 juin 2015 le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 mai 2015, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames LEFORT Jacques, DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, BAUSSART Patrick, HELIE Nadine, MANSARD Odile, DEVISSCHER Arnaud.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Gérard LARDY a donné procuration à Monsieur DUCOLLET,
Madame Colette MERMA a donné procuration à Monsieur DEVISSCHER,
Madame Karine VANDERSTICHELE a donné procuration à Monsieur VENTURINI.

Etaient absents excusés :

Monsieur Frédéric VASSEUR ,
Monsieur Jean-Luc LEMOINE,
Madame Catherine DUBOURG-MATHIEU,
Monsieur Fabien DARBAS (pouvoir donné à M. Frédéric VASSEUR).

Madame Odile MANSARD a été élue secrétaire de séance.

ORGANISATION DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2015

Le Conseil Municipal a tiré au sort la liste des jurés pour le concours des Maisons Fleuries qui aura lieu le samedi 4 juillet 2015 à partir de 8 h 30 à la Mairie. Les personnes jurées sont les suivantes :

NOMS	PRENOMS	ADRESSES
BLIN	Romain	27 rue des Sorbiers
MARQUES	Nathalie	131 rue du Général Leclerc
BEAUMONT	Jérôme	29 Chemin du Marais
ROMANO	Corinne	62 rue du Général De Gaulle
DAVIN	Chantal	10 rue des Erables
CHABAILLE	Micheline	5 rue Saint Louis
HAURET	Hélène	5 rue de la Queue du Chat
PINCON	Pascal	3 rue Tantot
BOYER	Arnaud	7 rue Tantot
CABIATI-LEROUX	Dominique	14 rue du Clos à Boeuf
STOOP	Adeline	7 rue du Clos à Boeuf
VERHALLE	Christian	26 rue des Sorbiers
MORIN	Rémi	Maison Forestière des Ployes
ABRAHAM	Muriel	11 rue du Clos à Boeuf
DEMOULINS	Catherine	21 Chemin des Plois

Les conseillers qui accompagneront le jury seront Mesdames Odile MANSARD, Nadine HELIE et Messieurs Gérard DUCOLLET, Arnaud DEVISSCHER, Angélo VENTURINI et Patrick BAUSSART.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

PLU :
1) PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES
2) ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Conformément à la réglementation en vigueur, lors de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU), Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux :

- 1) Le projet d'aménagement et de développement durables,
- 2) Le projet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Ces documents seront présentés aux Neuvilleois et feront l'objet d'une réunion publique le 22 juin 2015 à la salle des fêtes.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL CONCERNANT LE
PLU POUR L'ELABORATION DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réalisation d'une Evaluation Environnementale Stratégique s'avère nécessaire dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et qu'il faut solliciter l'inscription de cette prestation d'un montant de 3 000 H.T sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

La prestation consiste en : Réalisation de l'Evaluation Environnementale Stratégique dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la contexture du projet de la prestation présenté telle que définie ci-dessus ;
- sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général ;
- sollicite l'Etat pour qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à la réalisation de l'Evaluation Environnementale Stratégique ;
- prend l'engagement de réaliser la prestation si la subvention sollicitée est accordée ;

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2015

Le 12 novembre 2015 le Conseil Municipal dûment convoqué le 05 novembre 2015, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames LEFORT Jacques, DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, VANDERSTICHELE Karine, LEMOINE Jean-Luc, VASSEUR Frédéric, DARBAS Fabien, HELIE Nadine, MANSARD Odile, DEVISSCHER Arnaud et MERMA Colette.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur BAUSSART Patrick a donné procuration à Monsieur LEFORT,
Monsieur LARDY Gérard a donné procuration à Monsieur VASSEUR Frédéric,
Madame DUBOURG-MATHIEU Catherine a donné procuration à Monsieur Jean-François DUFOUR.

Monsieur VENTURINI Angélo a été élu secrétaire de séance.

REMBOURSEMENT GROUPAMA SUITE AU SINISTRE SUR LA TOITURE DE LA MAIRIE

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le remboursement total de l'assurance GROUPAMA, suite au sinistre sur la toiture de la mairie, survenu le 18 septembre 2014.

Par un premier versement de 8 851.16 € par chèque n°8366170.

Des indemnités différées restent à percevoir.

La lettre d'acceptation de l'expert fixe la somme totale de remboursement à 10 198.59 € (Dix mille cent quatre-vingt dix huit euros et cinquante-neuf cts)

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL : ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le Conseil Municipal

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide à l'unanimité des présents :

de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et de budget, d'accorder l'indemnité de conseil et de budgets au taux de 100 % par an, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Brigitte SANANIKONE.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR LE BUDGET CCAS 2015

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention complémentaire sur le budget CCAS d'un montant de 2 100 €.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA REVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES DE L'OISE

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de révision du classement sonore relatif aux infrastructures routières. Il ressort que les nuisances sonores provenant de la RN31, ont augmenté, dès lors que le revêtement initial a connu un gravillonnage de gros calibre, quelques années après l'ouverture de ce tronçon.

La remarque avait été effectuée lors de la création de la section autoroutière Clermont-Catenoy avec avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite que l'Etat prenne en considération cette remarque, lors de la prochaine réfection du revêtement de cette voie.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « LES AMIS DU QUARTIER »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner une subvention de 300 € à l'association « LES AMIS DU QUARTIERS » située à BRESLES.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

NOTIFICATION D'UN PROJET DE VENTE DES PROPRIETES BOISEES CONSORTS RESSAIRE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter les parcelles de bois suivantes :

Section A468 lieudit « Les Tanneries » pour une superficie de 60 a 98 ca,
Section A469 lieudit « L'Abreuvoir » pour une superficie de 1 h 24 a 30 ca.

Pour un montant total de quinze mille euros (15 000 €).

Les deux parcelles appartenant aux consorts RESSAIRE.

La vente se fera par Maître DELARUE Pierre, notaire à Bresles, 14 rue Roosevelt.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au maire afin de finaliser cette acquisition.

Cette dépense sera inscrite au budget communal de 2016.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

VENTE DE COUPE DE BOIS

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la coupe de bois (coupe en bloc, sur pied) à la SARL BOIS D'ILE DE France située 14 Rue Picard 60000 BEAUVAIS pour un montant HT de 9 070 €.

Vente d'un lot de bois – Article n° 85101P150382, en forêt communale de LA NEUVILLE-EN-HEZ
Appel d'offre du 8 octobre 2015 à VILLENEUVE SAINT GERMAIN.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE DE L'OISE : DEBATS ET REFLEXION**

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Oise.

Il s'avère que l'avenir de la Communauté de Communes dont nous dépendons, la Communauté de Communes Rurale du Beauvaisis, pourrait être remise en question suite à la loi « Notre » qui fixe le seuil de la population municipale à 15 000 habitants (valeur au 1^{er} janvier 2012).

Un avis sera émis lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal, prévue début décembre.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2015

Le 9 décembre 2015 le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames LEFORT Jacques, DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, VANDERSTICHELE Karine, BAUSSART Patrick, LARDY Gérard, HELIE Nadine, DEVISSCHER Arnaud.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur VASSEUR Frédéric était représenté par Madame HELIE Nadine,
Monsieur DARBAS Fabien était représenté par Monsieur LEFORT Jacques,
Madame MANSARD Odile était représenté par Monsieur DUFOUR Jean-François,
Madame MERMA Colette était représentée par Monsieur DUCOLLET Gérard.

Etaient absents excusés :

Monsieur LEMOINE Jean-Luc,
Madame Catherine DUBOURG-MATHIEU.

Monsieur LEFORT Jacques a été élu secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET COMMUNAL 2015

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la DM N°1/2015 suivante :

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
ID 020 : Dépenses imprévues en investissement		4 851.00 €
TOTAL ID 020 : Dépenses imprévues investissement		4 851.00 €
FD 022 : Dépenses imprévues en fonctionnement	4 851.00 €	
TOTAL FD 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	4 851.00 €	
FD 6811 : Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		4 851.00 €
TOTAL FD 042 : Opérations d'ordre entre section		4 851.00 €
IR 2804182 : Autres : Bâtiments et installation		4 851.00 €
TOTAL IR 040 : Opérations d'ordre entre section		4 851.00 €

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

DECISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET COMMUNAL 2015

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la DM N°2/2015 suivante :

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FD 022 : Dépenses imprévues en fonctionnement	150.00 €	
TOTAL FD 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	150.00 €	
FD 6713 : Secours et dots		150.00 €
TOTAL FD 67 : Charges exceptionnelles		150.00 €

Cela concerne les dons CCAS reçus sur le budget communal à reverser sur le budget CCAS.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la DM N°1/2015 sur le budget d'Assainissement suivante :

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FD 615 : Entretien et réparations	1 100.00 €	
TOTAL FD 011 : Charges à caractère général	1 100.00 €	
FD 6811 : Dotations aux amortissements		1 100.00 €
TOTAL FD 042 : Opérations d'ordre entre section		1 100.00 €
ID 21532 : installation réseaux d'assainissement		1 100.00 €
TOTAL ID 21 : Immobilisations corporelles		1 100 .00 €
IR 2803 : Frais d'études...		1 100.00 €
TOTAL IR 040 : Opérations d'ordre entre section		1 100.00 €

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

PROLONGATION DE LA DELEGATION DE SERVICE POUR LA CANTINE ET L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Pour des motifs d'intérêt général, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de prolonger la durée de la délégation de service pour la cantine et l'accueil périscolaire, faite à Léo Lagrange, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015/2016.

Un avenant sera établi dans ce sens.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

FACTURES D'INVESTISSEMENT 2016 NON PREVUES AU BUDGET PRIMITIF 2015

Jusqu'à l'adoption du budget communal et d'assainissement 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart (25%) des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**AVIS RENDU SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE DE L'OISE CONCERNANT LE REGROUPEMENT DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES RURALES DU BEAUVAISIS
VERS LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS**

Considérant :

- Les premiers éléments d'analyse comparative qui font ressortir de multiples interrogations sur l'avenir de nos compétences, de notre fiscalité et de nos citoyens, en cas de fusion.
- L'absence de délai pour être en mesure d'obtenir une vision et des réponses claires à ces questionnements légitimes, et donc de s'engager de manière objective et motivée.
- La possibilité qui nous est offerte d'intégrer des communes extérieures à la CCRB et l'intérêt que certaines ont déjà exprimé dans ce sens.
- La demande de la Communauté de Communes du Clermontois de fusionner avec la Communauté d'Agglomération, créant ainsi une entité élargie dont il convient d'apprécier les modalités.
- Dans l'état actuel des dispositions réglementaires, des informations et des évolutions possibles.

Le Conseil Municipal de LA NEUVILLE EN HEZ à l'unanimité décide :

- **D'émettre un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet.**

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**AVIS RENDU SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE DE L'OISE : FUSION DES SYNDICATS D'ELECTRICITE DU
DEPARTEMENT DE L'OISE**

Après lecture du document sur le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Oise notamment sur la fusion des syndicats d'électricité et après la présentation faite par le Maire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**DIMINUTION DU TEMPS D'EMPLOI DES ATSEMS :
SUITE A REORGANISATION DU TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Suite aux souhaits de nos deux ATSEMS d'arrêter les Temps d'Accueil Périscolaire (TAP)

Le Conseil Municipal, avec l'accord des agents, décide à l'unanimité, de diminuer leur temps d'emploi à compter du 1^{er} janvier 2016.

Un nouveau planning sera déterminé avec les personnes concernées ainsi qu'une nouvelle annualisation de leurs salaires.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.



Horaires d'ouvertures de la Mairie

Lundi	10h30 – 12h15
Mardi	15h00 – 19h45
Mercredi	Fermée
Jeudi	15h00 – 17h45
Vendredi	15h00 – 17h45
Samedi	11h00 – 12h00

Mairie

1 Rue du 8 Mai 1945
60510 La Neuville en Hez

Téléphone : 03 44 78 95 43

Télécopie : 03 44 78 01 20

E-mail :

mairie.laneuvilleenhez@wanadoo.fr

Nouveau Site Internet :

www.laneuvilleenhez.com

■ Permanence du Maire et de ses Adjoints :

Le Mardi, de 18h à 19h45

Le Samedi de 11h à 12h

Le Maire, Jean-François DUFOUR :

06 50 71 56 90

1^{er} Adjoint, Jacques LEFORT :

06 21 16 43 58

2^{ème} Adjoint, Gérard DUCOLLET :

06 86 70 59 56

3^{ème} Adjoint, Angelo VENTURINI :

06 71 55 62 05

4^{ème} Adjointe, Karine VANDERSTICHELE :

07 62 92 71 42



- **Bulletin réalisé par :** Amélie ANSEL
- **Rédacteurs :** Jean-François DUFOUR, Angelo VENTURINI pour « La Note de l'Archiviste », les Présidents et les membres d'associations, et Amélie ANSEL.
- **Responsable de la publication :** Jean-François DUFOUR, le Maire.